

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 MARS 2013**

Sur invitation de la Présidente, Armelle Dessaudes, les membres du Conseil ont observé une minute de silence en hommage à Monsieur René Badouard, ancien Maire de Vran et Vice-Président communautaire qui vient de nous quitter.

**Affectation des résultats 2012**

Madame Armelle Dessaudes propose au Conseil d'affecter 345 263.74 € de l'excédent de fonctionnement du compte administratif 2012 au compte 1068 de la section d'investissement.

Appelé à se prononcer, le Conseil donne son accord.

**Maintien des taux de la fiscalité professionnelle unique ( FPU)**

Madame Armelle Dessaudes, Présidente, propose au Conseil de maintenir les taux de la fiscalité professionnelle unique et rappelle pour ce faire, les nouvelles composantes de cette dernière et les changements intervenus depuis la réforme fiscale :

- Cotisation économique territoriale ( CET) est composée :
  - ⇒ de la cotisation foncière des entreprises ( CFE) : taux 24.89 %
  - ⇒ et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises ( CVAE) : taux national de 1,50 % qui se répartit comme suit : 26.50 % pour l'EPCI, 48.50 % pour le département et 25 % pour la région.
- Taxe d'habitation ( transfert de la part départementale de la TH) : 13.51 % au lieu de 0.84 % en 2010.
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 1.09 %.
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties ( part des frais de gestion rétrocédée par l'Etat) : 7.98 % au lieu de 3.81 % en 2010.

Appelé à se prononcer, le Conseil donne son accord à l'unanimité pour le maintien de ces taux .

**Détermination du montant de la DSC et des modalités de son versement pour l'année 2013**

Madame Armelle Dessaudes, Présidente, propose au Conseil de maintenir le montant de la dotation de solidarité communautaire définie en 2012, à savoir 128 750 € et que son versement se fasse en fin d'année pour ne pas trop impacter la trésorerie communautaire en cette année d'investissement.

	<b>DSC 2013</b>			
	part population	part potentiel fiscal	Total	par habitant
GOMENE	5 025,20	6 969,98	11 995,18	17,90 €
LAURENAN	5 482,71	5 684,81	11 167,52	15,28 €
ILLIFAUT	6 172,74	9 484,18	15 656,92	19,02 €
LOSCOUET SUR MEU	5 317,71	7 341,83	12 659,54	17,86 €
MERDRIGNAC	24 030,93	20 759,77	44 790,70	13,98 €
MERILLAC	2 197,59	2 863,30	5 060,88	17,27 €
SAINT LAUNEUC	1 545,06	2 049,69	3 594,75	17,45 €
SAINT VRAN	6 015,23	8 053,85	14 069,08	17,54 €
TREMOREL	8 587,83	1 167,59	9 755,42	8,52 €
	64 375,00	64 375,00	128 750,00	15,00 €

Appelé à se prononcer, le Conseil donne son accord.

## Approbation des projets de Budgets Primitifs 2013

Sur invitation de Madame Armelle Dessaudes, Présidente, Madame Valérie Sommier, comptable de la Communauté de Communes, a présenté et commenté les projets de budgets primitifs suivants :

### ❑ **Budget Primitif Général 2013 :**

#### ▪ Fonctionnement :

- Dépenses : 4 201 908.81 euros
- Recettes : 4 201 908.81 euros
- 

#### ▪ Investissement :

- Dépenses : 6 180 389.43 euros
- Recettes : 6 180 389.43 euros

### ❑ **Budget Primitif 2013 - ZA de la Racine**

#### ▪ Fonctionnement :

- Dépenses : 2 436 526.94 euros
- Recettes : 2 436 526.94 euros

#### ▪ Investissement :

- Dépenses : 2 540 155.33 euros
- Recettes : 2 540 155.33 euros

### ❑ **Budget Primitif 2013 - ZA des Landes d'Ifflet**

#### ▪ Fonctionnement :

- Dépenses : 1 517 953.72 euros
- Recettes : 1 517 953.72 euros
- 

#### ▪ Investissement :

- Dépenses : 1 552 683.12 euros
- Recettes : 1 552 683.12 euros

### ❑ **Budget Primitif 2013 - Assainissement (Station d'épuration)**

#### ▪ Fonctionnement :

- Dépenses : 155 116.15 euros
- Recettes : 155 116.15 euros
- 

#### ▪ Investissement :

- Dépenses : 283 360.20 euros
- Recettes : 283 360.20 euros

### ❑ **Budget Primitif 2013 - ZA de la Gautraie**

#### ▪ Fonctionnement :

- Dépenses : 1 952 473.63 euros
- Recettes : 1 952 473.63 euros

#### ▪ Investissement :

- Dépenses : 1 941 474.89 euros
- Recettes : 1 941 474.89 euros

### ❑ **Budget Primitif 2013 - SPANC**

#### ▪ Fonctionnement :

- Dépenses : 5 817.88 euros
- Recettes : 5 817.88 euros

□ **Budget primitif 2013 – Bâtiment relais.**

▪ Fonctionnement :

- Dépenses : 45 730.38 euros
- Recettes : 45 730.38 euros
- 
- Investissement :
- Dépenses : 39 810.05 euros
- Recettes : 39 810.05 euros

□ **Budget primitif 2013 – PA de la Héronnière**

▪ Fonctionnement :

- Dépenses : 1 263 891.61 euros
- Recettes : 1 263 891.61 euros
- 
- Investissement :
- Dépenses : 739 583.22 euros
- Recettes : 739 583.22 euros

Appelé à se prononcer, le Conseil approuve ces budgets à l'unanimité.

**Décision relative à la répartition des sièges du Conseil communautaire à compter du renouvellement général des conseils municipaux de 2014**

Madame Armelle Dessaudes, Présidente, précise que la Loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ( RCT) a prévu, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux de 2014, une élection des délégués communautaires au suffrage universel direct, dans les communes où les conseils municipaux sont élus au scrutin de liste ( plus de 3 500 habitants – ce seuil devrait être redéfini à l'occasion de l'adoption du projet de loi relatif à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des délégués communautaires. Ce projet de loi en cours de discussion à l'Assemblée Nationale prévoit un abaissement de ce seuil à 500 habitants ou 1 000 habitants). Pour les autres ( communes de moins de 500 habitants ou 1 000 habitants), les élus représentants à la Communauté de Communes seront élus au scrutin uninominal et secret , à la majorité absolue aux deux premiers tours et relative au troisième, conformément à l'article L 2122-7 du CGCT, comme jusqu'à présent.

Par ailleurs, la loi du 16 décembre 2010 modifiée par celle du 31 décembre 2012, instaure de nouveaux principes en matière de répartition des sièges entre communes membres au sein du Conseil communautaire.

Avant d'engager la discussion sur la représentation communale dans la Communauté de communes, Madame Armelle Dessaudes, Présidente tient à préciser qu'avant la réforme du 16.12.2010, les Conseils communautaires des communautés de communes pouvaient offrir la possibilité, aux communes membres, de désigner des suppléants, disposant d'une voix délibérative, en cas d'empêchement d'un délégué titulaire ( articles L 5214-7 et L 5216-3 du CGCT).

Désormais, selon l'article 8 de cette loi, ces dispositions sont réservées aux communes ne disposant que d'un seul siège au sein du conseil communautaire et il s'agit, dans ce cas, d'une obligation. Ce suppléant devra être de sexe opposé au titulaire. Il n'y aura donc plus de délégués suppléants, sauf pour les communes ayant un seul titulaire, à savoir les communes de Saint Launeuc et Mérillac, si on se réfère au calcul de la répartition automatique des sièges.

Dans les communautés de communes, la Loi permet la conclusion d'un accord qui devra être formulé par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant la moitié de la population totale de celles-ci ou l'inverse ( sans droit de veto de la ville centre). Cet accord sera néanmoins encadré par plusieurs principes. Sur ce dernier point, afin de connaître le nombre de sièges total pouvant être réparti entre les communes membres, il convient en effet de simuler l'hypothèse d'une absence d'accord.

Dans ce cas, la loi attribue un nombre de sièges à chaque communauté, fonction de la strate démographique à laquelle elle appartient. En toute hypothèse, ces dispositions ne semblent aujourd'hui interdire que la stricte représentation égalitaire des communes membres au sein du conseil communautaire et laisser la possibilité d'instaurer une méthode de répartition des sièges basée sur des strates démographiques représentatives.

Madame Armelle Dessaudes présente au Conseil les 3 hypothèses pouvant être retenues :

Communes	Population Municipale (sans double compte)	Simulation de répartition automatique des sièges qui résultera de l'application de la Loi <i>Si pas d'accord-scénario imposé</i>	Simulation de répartition automatique des sièges qui résultera de l'application de la Loi avec un accord sur 10 % de sièges supplémentaires	Simulation de la répartition libre sur la base d'un accord avec 25 % de sièges supplémentaires (30 sièges)
		Nb de délégués	2 sièges à répartir librement ( ? )	Hypothèse de répartition par tranche de 300 habitants
<b>Gomené</b>	<b>588</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
<b>Illifaut</b>	<b>685</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
<b>Laurenan</b>	<b>716</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
<b>Loscouet</b>	<b>648</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
<b>Mérillac</b>	<b>240</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Merdrignac</b>	<b>2 918</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>10</b>
<b>Saint Launeuc</b>	<b>197</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Saint Vran</b>	<b>745</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
<b>Trémorrel</b>	<b>1 106</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
<b>TOTAL</b>	<b>7843</b>	<b>24</b>	<b>24 + 2 ( ? )</b>	<b>30</b>

Après débat, le Conseil décide à l'unanimité de proposer aux communes une représentation de ces dernières à partir d'une répartition libre sur la base d'un accord avec 25 % de sièges supplémentaires, ce qui porterait le nombre de délégués communautaires à 30. Madame Armelle Dessaudes précise pour finir ce sujet que la Loi du 16 décembre 2010 va permettre aux communautés de communes qui le souhaitent, d'ouvrir les commissions communautaires à l'ensemble des conseillers municipaux, qu'ils soient ou non délégués communautaires.

### Contractualisation avec la Région – dispositif transitoire du contrat de Pays pour l'année 2013

Madame Armelle Dessaudes, Présidente, rappelle que le Conseil avait pris la décision lors de la précédente réunion de présenter le projet de création du parc d'activités de la Héronnière au titre de l'enveloppe financière du contrat de Pays qui vient d'être mise en place par la Région de façon transitoire pour l'année 2013. Le Pays, interlocuteur de la Région sur ce dossier, vient de nous faire savoir que le subventionnement de ce type de projet était conditionné au fait que le taux de remplissage des zones existantes soit de 100 %, ce qui n'est pas notre cas. Si notre argumentation sur l'anticipation que doit avoir la collectivité en matière d'aménagement d'infrastructures d'accueil d'entreprises ne reçoit pas un écho favorable auprès de la Région lors de la phase de négociation, il convient de présenter un ou des projets répondant aux critères afin de pouvoir garder le bénéfice de cette somme de 35 150 € sur notre canton. Après un appel auprès des communes, il est identifié deux projets communaux pouvant répondre aux critères émis par la Région, à savoir la rénovation du bar, restaurant «le Madison» au Loscouët sur Meu et celui d'aménagement du terrain des sports avec la création d'un plateau multisports sur la commune d'Illifaut.

Appelé à se prononcer, le Conseil décide de présenter ces deux projets en priorisant celui de la commune du Loscouët sur Meu.

### Parc d'activités de la Héronnière : informations diverses

Madame Jeanne Horpin, Vice-Présidente en charge de la commission développement économique informe le Conseil de l'état d'avancement de ce projet, à savoir :

Le permis d'aménager vient d'être obtenu sur la base d'un accès à ce parc sans giratoire (économie : 90 000 €)

L'appel d'offres vient d'être lancé – l'ouverture des plis est prévue le 15 avril.

Le rapport de la DRAC vient de nous être rendu. Nous n'avons pas besoin d'engager de fouilles préventives.

Le dossier de demande de subvention DETR a été déposé avant le 1<sup>er</sup> mars. 374 900 € ont été sollicités.

### **Parc d'activités de la Héronnière : Déplacement de la ligne ERDF**

Madame Jeanne Horpin, Vice-Présidente précise au Conseil qu'il convient de prévoir le déplacement de la ligne ERDF qui traverse le périmètre du futur parc d'activités de la Héronnière. Renseignement pris auprès des services d'ERDF, le montant de ce déplacement est estimé à 100 000 €. A cet effet, il faut savoir que si la maîtrise d'ouvrage est communale, la commune n'aura que 15 % de charge restante contre 30 % pour la Communauté de communes. Etant donné que la parcelle sur laquelle cette dernière est située, n'a pas encore fait l'objet d'un acte de cession à la communauté de communes, Madame Jeanne Horpin, Vice-Présidente propose au Conseil de demander à ce que la commune de Merdrignac puisse porter cette opération. La charge restante sera défalquée du bilan de cette opération.

Appelé à se prononcer, le Conseil donne son accord.

### **Parc d'activités de la Héronnière : travaux de viabilisation en électricité, éclairage et réseau téléphonique**

Madame Jeanne Horpin, Vice-Présidente, expose au Conseil que les travaux de viabilisation en électricité, en éclairage public et réseau téléphonique du Parc d'Activités de la Héronnière peuvent être réalisés conjointement par le Syndicat Départemental d'Electricité et la Communauté de Communes au travers d'un groupement de commande – procédure décrite par l'article 8 du Code des Marchés Publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve l'avant-projet constitué par le Syndicat Départemental d'Electricité d'un montant prévisionnel de :
  - Réseau électrique : Moyenne tension : **78 600 Euros TTC**  
Basse tension : **49 200 Euros HT**
  - Réseau d'éclairage public : **74 800 Euros TTC**
  - Réseau téléphonique : **19 500 Euros**
- Décide du principe du versement d'une subvention d'équipement au taux de 20 % pour le réseau HTA et 59 % du coût HT pour le réseau basse tension, calculés sur le montant des travaux, au Syndicat d'Electricité. Cette subvention d'équipement sera versée en une ou plusieurs fois au Syndicat selon que ce dernier aura réglé l'entreprise selon les mêmes modalités.
- Accepte le principe d'une subvention d'équipement de 20 %, versée par le Syndicat d'Electricité, sur le réseau d'éclairage public, conformément aux modalités décrites dans le règlement.
- Autorise Madame la Présidente à signer la convention de groupement de commande entre la Communauté de Communes et le Syndicat d'Electricité.
- Autorise Madame la Présidente à signer la convention financière entre la communauté et le Syndicat d'Electricité établie après l'attribution du marché.

### **Parc d'activités des Landes d'Ifflet : devis Saur**

Madame Jeanne Horpin, Vice-Présidente, soumet à l'approbation du Conseil le devis de la Saur d'un montant de 5 462.13 € HT pour la desserte en eau potable du lot destiné à accueillir le nouveau projet de l'entreprise EST.

Appelé à se prononcer, le Conseil donne son accord.

### **Parc d'activités des Landes d'Ifflet : devis Orange**

Madame Jeanne Horpin, Vice-Présidente, soumet à l'approbation du Conseil le devis de la société Orange d'un montant de 1 515.90 € HT pour l'effacement du réseau France télécom, situé le long de la VC intercommunale des saisines et la partie extension.

Appelé à se prononcer, le Conseil donne son accord.

### **Parc d'activités des Landes d'Ifflet : abattage des résineux de la parcelle YI 85**

Madame Jeanne Horpin, Vice-Présidente, informe le Conseil que les résineux situés sur 3 hectares de la parcelle YI 85 aux Landes d'Ifflet sont atteints d'exsudation de résine due à une attaque de dendroctone. Elle précise qu'ils n'ont pas atteint leur maturité mais si leur coupe n'est pas réalisée dans un délai assez court, le bois sera à terme sans valeur. Après analyse des offres reçues des deux scieries locales, il est proposé de retenir celle de la scierie Hamon sur la base de 24 € HT le m3 de gros billons et de 34.50 € HT le m3 de grumettes.

Appelé à se prononcer, le Conseil donne son accord.

### **Maison de l'emploi- demande de participation 2013**

Madame Jeanne Horpin, Vice-Présidente, soumet à l'approbation du Conseil la demande de participation au fonctionnement de la Maison de l'emploi et de la formation professionnelle de Loudéac pour un montant de 8 100 €.

Appelé à se prononcer, le Conseil donne son accord.

### **Demande des Restos du cœur de Merdrignac pour la mise en place d'un jardin partagé**

Monsieur Yves Nicolas, Vice-Président de la Commission vie sociale, présente la demande de subvention d'un montant de 300 euros adressée par l'association locale des Restos du cœur pour la mise en place d'un jardin partagé rue de Brocéliande à Merdrignac.

Au regard de l'intérêt de ce projet, le Conseil, appelé à se prononcer, donne son accord d'allouer une aide de 300 euros.

### **Fonds de solidarité logement (FSL) : demande d'abondement**

Monsieur Yves Nicolas, Vice-Président, soumet à l'approbation du Conseil la décision de contribuer à hauteur de 1 500€ au fonds départemental de solidarité logement (FSL).

Ce dispositif désormais sous la seule responsabilité du département permet d'apporter aux personnes en difficultés des aides sous forme de prêts et de secours pour accéder à un logement local ou se maintenir dans un logement (dont impayés d'eau, d'énergie et de téléphone).

Appelé à se prononcer, le Conseil donne son accord.

### **Pôle médico-social : approbation du plan de financement**

Après avoir présenté en détail l'état des dépenses et des recettes prévisionnelles du projet de création du pôle médico-social à l'issue de la phase APD, Monsieur Yves Nicolas, Vice-Président, soumet à l'approbation du Conseil le plan de financement présenté, à savoir :

Recettes	Montants	Dépenses	Montants HT
<b>CONSTRUCTION DU POLE MEDICO SOCIAL</b>		<b>CONSTRUCTION DU POLE MEDICO SOCIAL</b>	
<b>Subventions</b>		<b>Travaux</b>	<b>2 140 000,00€</b>
Dotation Nationale : PER (accordée)	962 384 €	Démolition	35 000 €
Dotation Régionale : ECO FAUR (envisagée)	100 000 €	Terrassement - VRD - Espaces verts	185 000 €
Dotation Départementale : CONTRAT DE TERRITOIRE (accordée)	182 698 €	Gros œuvre	560 000 €
<b>Financements privés : Loyers - Emprunt sur 30 ans</b>	<b>937 523 €</b>	Etanchéité	105 000 €
<b>Fonds de Compensation TVA</b>	<b>478 779 €</b>	Ossature bois - Bardage	225 000 €
<b>Autofinancement et/ou emprunt complémentaire Communauté de Communes</b>	<b>431 101 €</b>	Menuiseries extérieures alu	90 000 €
		Serrurerie	35 000 €
		Menuiseries intérieures bois - Agencement	90 000 €
		Faux-plafonds	25 000 €
		Placo	115 000 €
		Revêtements de sols	115 000 €
		Peinture	75 000 €
		Ascenseur	30 000 €
		Electricité	160 000 €
		Chauffage - Ventilation - Plomberie Sanitaire	295 000 €
		<b>Prestations intellectuelles obligatoires</b>	<b>349 968 €</b>
		Etude de programmation	27 980 €
		Maîtrise d'œuvre	257 710 €
		Autres (Bureau contrôle, missions SPS, OPC, EXE)	64 278 €
		<b>Prestations diverses</b>	
		Géomètre, publicité, assurance,...	45 722 €
		<b>Mobilier intérieur</b>	<b>50 000 €</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>3 092 485 €</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>3 092 485 €</b>
<b>RAPPEL TOTAL HT</b>	<b>2 585 690 €</b>	<b>RAPPEL TOTAL HT</b>	<b>2 585 690 €</b>

Appelé à se prononcer, le Conseil approuve à l'unanimité ce plan de financement.

### **SAGE Rance-Frémur : appel à cotisation 2013**

Madame Armelle Dessaudes, Présidente, présente l'appel à cotisation adressé par le SAGE Rance Frémur d'un montant de 471.67 €.

Appelé à se prononcer, le Conseil donne son accord.

### **Financement des opérations breizh bocage et CRE Rance**

Madame Armelle Dessaudes, Présidente, précise que la Communauté de Communes du Pays de Caulnes, maître d'ouvrage délégué des opérations Breizh bocage et CRE sur le bassin versant de la Rance vient de nous faire savoir que le programme Breizh bocage rencontre un vif succès sur la commune de Mérillac. L'augmentation du linéaire prévu couplée avec la diminution des financements des partenaires de l'opération Breizh bocage nécessitent d'inscrire au budget une dépense de 75 000 € pour la prise en charge des travaux de ces 2 programmes et en recette 50 000 €.

Appelé à se prononcer, le Conseil donne son accord.

### **Chambre d'agriculture : attribution d'une subvention**

Madame Armelle Dessaudes, Présidente, propose au Conseil d'allouer une subvention d'un montant de 6120 € TTC à la Chambre d'agriculture conformément à la convention du 10 septembre 2011 relative au versement de l'aide forfaitaire et unique à l'installation d'exploitants agricoles sur le canton majorée des frais de gestion. Trois exploitants agricoles se sont installés en 2012 sur notre canton, à savoir Mme Sandrine Queré à Trémoré, Mr Florian Lessard à Laurenan et Mr Ronan Pollet à Trémoré.

Appelé à se prononcer, le Conseil donne son accord.

### **Mission locale : cotisation 2013**

Monsieur Pascal Pignon, Vice-Président de la commission vie sportive, culturelle et jeunesse, présente l'appel à cotisation 2013 de la Mission locale de Loudéac d'un montant de 8 128 € pour le financement de ses actions en faveur de l'insertion des jeunes.

Appelé à se prononcer, le Conseil approuve le versement de cette cotisation.

### **Gem Club : demande de subvention**

Monsieur Pascal Pignon, Vice-Président, présente la demande de subvention adressée par l'association GEM Club pour l'organisation de la coupe de France d'enduro des régions à Gomené le 7 avril prochain. Etant donné l'importance de cet événementiel, il est proposé de donner un accord de principe pour l'octroi d'une subvention dont le montant sera calculé conformément au le dispositif d'aide communautaire défini et en fonction du bilan financier de cette manifestation.

Appelé à se prononcer, le Conseil donne son accord.

### **Demande de subvention de fonctionnement : Ecole de pêche**

Monsieur Pascal Pignon, Vice-Président, présente la demande de subvention d'un montant de 800 € adressée par l'association pour la pêche et la protection du milieu aquatique, destinée à pérenniser le fonctionnement de l'école de pêche.

Appelé à se prononcer, le Conseil donne son accord.

### **Demande de subvention – association Tradichapelles**

Monsieur Pascal Pignon, Vice-Président, présente la demande de subvention adressée par l'association Tradichapelles pour l'organisation de concerts au sein de chapelles du canton.

Au regard du budget prévisionnel et de la politique de subventionnement définie, il est proposé d'allouer une aide de 200 €.

Appelé à se prononcer, le Conseil donne son accord.

### **Association Tiers-Monde du Pays de Merdrignac : demande de subvention**

Monsieur Pascal Pignon, Vice-Président, donne lecture de la demande de subvention adressée par l'association Tiers-Monde du Pays de Merdrignac de soutien aux initiatives que cette association porte en faveur des plus démunis de ce monde et plus particulièrement du peuple haïtien. Il est proposé d'allouer une aide de 800 €.

Appelé à se prononcer, le Conseil donne son accord.

### **Acquisition du jeu extérieur de l'espace petite enfance : devis Kompan**

Après analyse des offres reçues, Monsieur Pascal Pignon, Vice-Président, propose de retenir l'offre de la société Kompan d'un montant de 10 981.40 € HT pour l'acquisition d'un jeu extérieur destiné à l'espace petite enfance de l'espace Sainte Anne.

Appelé à se prononcer, le Conseil donne son accord.



### Equipements sportifs : devis Armor signalétique

Monsieur Pascal Pignon, Vice-Président, propose la mise en place de films microperforés sur des vitrages situés à la salle omnisports (salle de danse et local infirmerie) ainsi qu'à la piscine pour protéger ces espaces des regards indésirables. Pour ce faire, il soumet à l'approbation du conseil le devis de l'entreprise Armor Signalétique d'un montant de 1 170 € HT.

Appelé à se prononcer, le Conseil donne son accord.

### Acquisition de petit matériel – Devis casal sport

Après analyse des offres reçues, Monsieur Pascal Pignon, Vice-Président, propose de retenir l'offre de la société Casal sport d'un montant de 3 400.53 € TTC pour l'acquisition de petits matériels destinés aux animations sportives.

Appelé à se prononcer, le Conseil donne son accord.

### Renouvellement de matériel-salle de musculation-devis Mobisplay

Monsieur Pascal Pignon, Vice-Président, propose d'entériner le devis de la société Mobisplay d'un montant de 2 887.01 € TTC pour l'acquisition de nouveaux appareils de musculation.

Appelé à se prononcer, le Conseil donne son accord.

### Création d'un poste d'agent d'entretien polyvalent par le biais du dispositif des contrats d'avenir

Madame Armelle Dessaudes, Présidente, rappelle au Conseil que lorsque la Communauté de communes avait demandé à pouvoir acquérir l'Espace Sainte Anne, la commune de Merdrignac avait donné son accord sous réserve que le personnel d'entretien, qui intervenait à l'espace Sainte Anne, puisse continuer sa mission via une convention de mise à disposition ; demande qui avait été acceptée.

Ayant eu connaissance d'un départ en retraite annoncé a priori au printemps 2013 d'un des agents intervenant au sein de l'espace Sainte Anne, une demande de dénonciation de la convention a été adressée à la Mairie de Merdrignac au mois de décembre dernier.

Madame Angée, Maire de Merdrignac a fait savoir qu'elle était en mesure de répondre favorablement à cette attente dès le 1<sup>er</sup> avril, date de départ en retraite d'un de ses agents, en expliquant que sa réponse était conditionnée à la décision du conseil sur la date d'application de la réforme des rythmes scolaires et à celle de la réorganisation des services.

Afin d'assurer l'entretien des locaux de l'espace Sainte Anne et particulièrement ceux liés à l'espace petite enfance de l'AFR, et répondre aux besoins mal satisfaits à ce jour d'entretien des autres bâtiments communautaires faute de disponibilité de notre personnel, il est proposé d'avoir recours à une personne à temps plein en CDD via le dispositif des contrats d'avenir.

A cet effet, Madame Armelle Dessaudes précise les avantages et les contraintes liés à ce recrutement à savoir :

#### - **Les avantages :**

- Financier des contrats d'avenir pendant 3 ans, la charge restante serait de 560 € par mois ( aide de 75 % du smic brut).
- Ces 3 années permettront d'assurer la transition avec le départ en retraite de Mr Joël Menier, et l'augmentation à venir des surfaces à entretenir ( PMS...).
- de satisfaire l'ensemble des besoins d'entretien des bâtiments et permettre au personnel technique de redéployer des heures pour réaliser plus de missions de remise en état et de maintenance des bâtiments en régie.
- De pouvoir disposer d'une personne qui puisse assurer une partie des remplacements du personnel du service de portage des repas à domicile et autres missions.

#### - **Les contraintes :**

- Pour pouvoir bénéficier de ce dispositif, il faut que la personne recrutée ait **moins de 26 ans**, qu'elle n'ait pas ou peu de qualification et qu'elle soit en situation de recherche d'emploi.
- Poste avec un temps de travail annualisé et des horaires décalés et irréguliers de par l'intervention au sein de l'espace petite enfance qui ne peut se faire qu'après le départ des enfants, c'est-à-dire de 18 h 30/19 H jusqu'à 20 H du lundi au vendredi pendant la période scolaire et les petites vacances lorsque l'ALSH est ouvert.

Après échange, le Conseil donne son accord pour la création d'un poste en CDD d'un an renouvelable 2 ans d'agent d'entretien polyvalent par le biais du dispositif des contrats d'avenir. Dans l'attente de ce recrutement, le Conseil donne son accord pour que Madame Marie-Noëlle Binard, agent technique du CIAS intervienne pour assurer l'entretien de l'espace petite enfance avec le remboursement du temps passé par la Communauté de Communes au CIAS.

### **Chenil services : renouvellement du contrat de prestations de services**

Madame Armelle Dessaudes, Présidente, propose au Conseil de renouveler le contrat de prestations de services avec la société Chenil services pour la capture, le ramassage, le transport des animaux errants et/ou dangereux sur la voie publique, le ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique et la gestion de la fourrière sur la base actuelle des jours et heures ouvrables moyennant un prix de prestation de 0.641 € HT par habitant et par an.

Appelé à se prononcer, le Conseil approuve cette proposition moins un vote contre de Monsieur Alain Soulabail préférant la proposition d'intervention 24 H /24 H et donne pouvoir à la Présidente pour signer cette convention.

### **Régie Cybercommune : changement des tarifs de prestation d'impression**

Madame Armelle Dessaudes, Présidente, propose au Conseil l'harmonisation des tarifs des prestations d'impression de feuille de la régie Cybercommune avec celle de l'Hardouiniais télécentre comme suit :

- Impression en noir et blanc : passer de 0.10 € à 0.05 €
- Impression en couleur : passer de 0.30 € à 0.20 €.

Appelé à se prononcer, le Conseil donne son accord.

### **Proposition d'adhérer à l'association de promotion et de soutien au projet de plateforme multimodale située à la Brohinière à Montauban de Bretagne**

Sur invitation de Madame Armelle Dessaudes, Présidente, Mr Piedvache, Président de la Communauté de Communes du Pays de Montauban de Bretagne, présente le projet de plate-forme multimodale de la Brohinière et sa proposition d'adhérer à une association fédérant l'ensemble des acteurs afin de promouvoir ce projet ainsi que son intérêt supra départemental.

Il rappelle en premier lieu la genèse de ce projet et ses enjeux. Ce projet, estimé entre 20 et 25 millions d'euros, vise à l'aménagement d'une plateforme ferroviaire à l'horizon 2020 qui permette aux entreprises du secteur d'avoir une alternative au tout camion pour le transport de leurs marchandises. Cette offre de service est, selon lui, une opportunité pour maintenir et préserver le développement économique de nos territoires du centre-ouest bretagne, en faisant observer le glissement progressif de certains sites de production vers l'est du bassin rennais en raison des difficultés que rencontrent les entreprises de transport pour passer le barreau de Rennes à certaines heures et le relatif isolement de la bretagne du reste de l'hexagone.

Enjeux de développement durable et d'aménagement du territoire, ce projet a reçu le soutien du département 35, de la CCI 35 et des communautés de communes environnantes, mais reste en concurrence avec celui de la plaine de Baud ( bassin rennais) qui a plus la faveur de la Région à ce jour. Or, Monsieur Piedvache est convaincu de la complémentarité de ce projet de pôle relais que constituerait cette plateforme de la Brohinière avec celles de Morlaix et de Vitré. L'étude technique a démontré la faisabilité de mettre en place des faisceaux d'échange, reste à conforter la pertinence économique. Pour ce faire, les entreprises du secteur ont été démarchées pour connaître leurs besoins. Les opérateurs privés veulent avoir une garantie d'usage avant de s'engager mais reconnaissent l'intérêt que revêt cette future infrastructure. Pour que ce projet puisse aboutir, il faut qu'il soit inscrit dans les différentes politiques de contractualisation à venir ( CPER-Feder...) afin d'obtenir le soutien financier de l'ensemble des partenaires. Pour ce faire, il convient de rassembler le maximum de collectivités et d'acteurs privés pour défendre ce projet, ce qui explique et motive la création de cette association.

Après échange, le Conseil donne son accord pour adhérer à cette future association de promotion du territoire économique du centre et de l'ouest de la Bretagne, concerné directement comme indirectement par le projet d'intérêt régional de plateforme ferroviaire multimodale à la Brohinière à Montauban de Bretagne.